

# LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

## Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).

Pour la Colonie.

Un an..... 12 fr. 00. — Six mois..... 7 fr. 00

Union Postale

Un an..... 15 fr. 00. — Six mois..... 8 fr. 00

FERNAND MAZIER

DIRECTEUR

Quai de la Roncière

Saint-Pierre &amp; Miquelon

PRIX DES ANNONCES.



Une à six lignes.....

3 fr. 00

Chaque ligne au-dessus.....

0 fr. 40

## ÉCONOMIE SOCIALE

Pour bien démontrer quelle position nous prenons, nous tenons à démontrer qu'il ne faut pas confondre l'économie d'un pays avec sa politique.

Retournés à l'état de simple établissement de pêche, est-il besoin de dire qu'après comme avant ce changement de dénomination, nous n'avons jamais eu la prétention de faire de la politique, qui consiste, on le sait, à amener un bouleversement quelconque dans l'orientation gouvernementale.

Nous sommes de sincères républicains, notre passé est là pour en répondre, nous sommes les ennemis de ces agitations stériles et nos efforts ne tendent pas à autre chose qu'à défendre l'économie sociale de ce pauvre rocher qui est déjà bien compromise.

Certes, c'est très malheureux que le pays soit dans un marasme aussi complet, mais ce n'est pas une raison pour que les contribuables subissent des impôts exorbitants qui sont glanés par une classe de privilégiés sans profit pour la masse des corvéables.

Naturellement, les gens qui ont peur d'exprimer ce qu'ils pensent et ce qu'ils voient vont encore pousser des oh ! timorés. A leur intention, remettons leur sous les yeux le programme de gaspillage et de favoritisme que nous subissons.

Parlons des plus gros: du creusage ou curage du Barachois qui n'a été entrepris que pour rendre exploitable la nouvelle habitation de MM. Légasse, habitation qui vient d'être complétée par le transport de magasins et d'ateliers de toutes sortes.

Voilà le seul résultat appréciable de ces 825.000 francs jetés à l'eau et qui pèseront des années et des années sur les générations à venir par le paiement d'impôts au dessus de leur force. Ce chiffre de 825.000 francs est déjà bien lourd à supporter pour un pays ruiné, ce n'était pas suffisant: avant, il y avait des droits de quai qui s'élevaient bon an mal an de 15 à 18.000 francs. Ces droits de quai ont disparu par le manque de

fréquentation de notre port, mais parce que, en creusant avec les deniers publics les abords des cales de M. Légasse, on a exonéré la plus importante maison de la colonie de payer des droits de quai: on a favorisé le capitaliste avec les deniers des contribuables.

Le vapeur postal lui-même n'est-il pas exempt des droits de quai même quand il fait des voyages qui ne rentrent pas dans ceux du service postal ?

Et cette autre million de subvention, à raison de 100.000 francs par an, accordée sous le manteau de la cheminée et maintenue par l'ami Angoulvant, n'est-elle pas scandaleuse en raison de l'état plus que précaire de la colonie et de l'étiquette de socialiste et de démocrate que se décerne son bénéficiaire.

Ce même bénéficiaire n'est-il pas déjà privilégié avec monopole dans l'établissement d'une banque qui, contrairement à la loi, frappe monnaie par l'émission de billets qu'elle n'a jamais été autorisée à émettre et que l'on fait plus que tolérer.

Pour empêcher nos revendications d'être entendues, pour les étouffer, l'œuvre d'asservissement a été complétée en confiant le pouvoir spirituel à un abbé Légasse, qui a fanatisé les gens de manière à ce que la puissance publique soit elle-même escamotée dans tous ses rouages à l'aide d'un cléricalisme militant dont nous subissons tous le malaise et la ruine.

## ALGARADE MAGISTRALE

A la sortie du dernier Réveil, notre confrère et adversaire le plus irréductible, après ou même avant M. Légasse, s'est mis dans une sainte colère parce que notre journal avait répondu en termes convenables mais expressifs aux injures que M. Pompéï, directeur politique de la Vigie, déversait dans chaque numéro de sa feuille injurieuse.

Fou de colère, M. Pompéï s'est précipité en courant au domicile de M. Mazier, dont il a franchi l'entrée principale en coup de vent, allant jusqu'à

vouloir pénétrer dans ses appartements privés. A ce moment, M. Mazier était seul et travaillait dans sa salle à manger; entendant du bruit, il se disposait à y aller voir quand, derrière sa porte et dans un étroit couloir, il aperçoit M. Pompéï, les traits bouleversés de colère.

Tout tranquillement, M. Mazier lui referme la porte au nez, afin de se donner le temps de s'armer et de voir si M. Pompéï, après avoir commis le délit de violation de domicile, l'aggraverait en le commettant avec effraction. A cet instant, un éclair de bon sens a dû le prévenir de l'aggravation de l'acte qu'il allait commettre, car pas une parole n'a été proférée, pas une poussée n'a été faite sur la porte.

Mais en revanche, en repassant par le magasin, M. Pompéï a donné libre cours à sa colère, et il s'est laissé aller à toutes les injures, à toutes les invectives et à toutes les menaces contre M. Mazier.

Enfin son beau-frère, M. Jourdan, qui courait après lui, a réussi à l'emmener, tout en le laissant continuer à vociférer des injures et des menaces une fois hors de la maison.

Dans des circonstances aussi graves, M. Pompéï est bien heureux d'avoir affaire à des adversaires qui soient plus calmes que lui, car, dans un moment d'emportement, un malheur serait vite arrivé.

M. Pompéï est maire et avocat, à ce double titre il devrait connaître l'étendue de ses devoirs comme responsable de la tranquillité publique et de la sécurité de ses concitoyens. Au lieu de se tenir dans son rôle de pacificateur,

M. Pompéï se fait provocateur et, par ses provocations répétées, il trouble la tranquillité.

Il lui a plu d'épouser la cause de M. Légasse, c'est son affaire, mais comme homme public, il est à la merci des critiques qui peuvent s'élever contre sa manière de faire ou de dire.

Dans sa Vigie, dont il est le directeur en l'absence de M. Légasse, M. Pompéï, d'accord avec son alter-ego, ne se prive pas d'insulter grossièrement ceux qu'il traite non en adversaires mais en ennemis. Il est vrai que nos adversaires



nient éffrontément de jamais se servir de mots injurieux; voici cependant quelques échantillons recueillis seulement dans les derniers numéros de la Vigie: **nègre, foin aux cornes, caméléon hypocrite, pleutre, renégat, hideuse personne, pantin, pauvres fous.** Toutes ces expressions sont classées au nombre des injures graves rendues publiques par la voie de la presse. Pour nos adversaires, ils ont de telles prérogatives que tout cela veut dire **mon cœur.**

Après avoir servi un tel plat d'aménités injurieuses, M. Pompéï se fâche tout rouge parceque l'on y répond en termes propres mais mordants. Et de là, M. Pompéï s'oublie jusqu'à se permettre de violer le domicile de M. Mazier; aurait-il oublié qu'il était en état de récidive pour avoir subi une condamnation en police correctionnelle pour voies de faits, dont la gravité n'a même pas échappé à ses amis.

M. Pompéï s'offusque que nous le qualifions d'agent d'affaires des Messieurs Légasse. Mais c'est M. Louis Légasse lui-même qui l'a affirmé à un de nos amis, offrant de lui faire voir sur les livres ses salaires comme tel. Il a beau nier le fait, tous ses actes d'avocat et de maire trahissent ses dénégations. Son ami, le grand docteur, ne disait-il pas à qui voulait l'entendre: **c'est Pompéï qui a fait la dissolution du Conseil municipal. Le pauvre Cousturier n'y a vu que du feu, tout était préparé pour le moment psychologique.** Pourquoi ne dirions-nous pas publiquement ce que le grand docteur, qui est dans toutes les coulisses, sert en intermèdes à ses malades?

Que combattons-nous: la domination cléricale et ploutocratique de la famille Légasse. Jamais, sans la venue de M. l'abbé Légasse, une telle puissance occulte se serait appesantie sur le pays, dont on a fanatisé les gens en leur faisant voir des actes de religion en tout et partout.

L'administration de MM. Jullien, Cousturier et Angoulvant a été aussi pusillanime que malhonnête, en se livrant à toutes les facéties de cette oppression et de cette tyrannie. Ces trois gouverneurs avaient cependant bien à qui ils avaient affaire. Qui ignore que le Conseil municipal actuel n'est autre chose qu'un groupement des obligés de M. Légasse et de faisant partie de la Fabrique et des sociétés religieuses d'ouvriers et de marins.

A la tête d'éléments aussi entachés de cléricalisme, on a mis M. Pompéï, pourquoi? Parceque M. Légasse a été, dans ses combinaisons machiavéliques, jusqu'à exploiter le tempérament violent de M. Pompéï pour en faire un épouvantail à l'administration et à ses adversaires. Le ministre lui-même a été menacé de manifestations si on ne laissait pas l'église se construire en ciment armé.

Avant et depuis, les manifestations se sont succédées, qu'est-ce qui les a

subies? Qu'est-ce qui les a organisées? Qui étaient à leur tête? En fin de compte, il y a un terme à tout, et si la justice est impuissante à réprimer tous ces excès et toutes ces violences, nous ferons appel à la ligue des droits de l'homme, à laquelle nous sommes affiliés par le Comité d'action républicaine aux colonies.

## LES APPRÉCIATIONS BUDGÉTAIRES de M. Angoulvant

Tout est pour le mieux et dans le meilleur des mondes, quand il s'agit des appréciations de M. Angoulvant sur sa propre administration.

L'établissement du budget de 1906 a été laborieux, dit-il, un vrai travail d'Hercule, que l'on a obtenu en truquant tant sur les recettes que sur les dépenses, diminuant celles-ci, augmentant celles-là dans des prévisions fantaisistes. C'est à l'apurement de l'exercice 1906 que l'on saura à quoi s'en tenir.

Quant au dépassement de recettes de 17,125 fr. 27 qu'il accuse, encore une vaste blague, laquelle consiste en ceci que l'on a pressé de toutes parts le commerce et les contribuables à s'acquitter au trésor. De la sorte, les gens pistonnés, les bureaux l'ayant été avant eux, sont allés s'acquitter un mois plus tôt que l'an dernier.

Voilà le tour de passe-passe accompli et M. Angoulvant a pu se vanter d'avoir ainsi un excédent de recettes sur l'époque correspondante de 1905.

M. Angoulvant devient facétieux, quand il essaie de dorer la pilule à son successeur: **si les migrations morutières sont favorables et les boëttes abondantes, l'exercice 1906 bénéficiera de plus values de recettes appréciables.**

Avec les gens sensés, nous nous demandons comment le trésor pourra bénéficier de plus-values si la pêche est bonne et la boëtte abondante, nous n'entrevoions pas pour 1906 de corrélations possibles.

Tout au plus, M. Angoulvant aurait-il pu soutenir, avec une certaine vraisemblance, que les bons résultats de pêche de 1906 seraient de nature à provoquer une amélioration pour 1907 par une augmentation de l'armement local et dans la venue des navires métropolitains.

Quant à envisager les résultats de cette année, ils sont tout vus, la farce est jouée, les importations grévées de droits sont faites et l'armement ne peut subir d'augmentation d'unités en cours de campagne, le contraire seul peut se produire par des naufrages.

Voilà donc comment à l'aide de quelques mots ronflants, souvent vides de sens, on en impose aux pauvres profanes, qui tout honnêtement se disent

mais ce doit-être exact, c'est un godeur qui le proclame.

Ces braves gens ne se disent pas que le gouverneur est un arriviste et que la première chose qui le préoccupe et qu'il soigne, c'est son avancement, et pour y arriver il faut se faire mousser et savoir faire de longs rapports documentés à la diable.

En cette matière, M. Angoulvant excellait et la meilleure preuve nous la trouvons dans cette exhibition de cette malencontreuse baleine. Que lui importait au fond que cette industrie fut néfaste à la colonie, il aurait fait son chemin et serait loin quand les effets pernicieux s'en seraient fait sentir et ainsi de tout.

Quand les pauvres colons osent jeter les hauts cris sur de telles tentatives d'expériences chimérique, on les accuse de faire de la politique quand en réalité ils ne se préoccupent que de leur économie sociale. On le sait, mais on feint de ne pas le savoir et de confondre ce qui n'est pas plus **confondable** qu'assimilable.

## Éclairage électrique

La dernière Vigie chante les louanges des prouesses que le Conseil municipal vient d'accomplir à l'égard de l'entrepreneur de l'éclairage public.

**En consentant à un arrangement à l'amiable, le Conseil municipal a fait preuve d'une grande modération et d'un remarquable esprit de justice; il a pris en considération la situation intéressante de l'entrepreneur et a tenu compte des frais considérables qu'il vient de faire. Ce n'est pas notre ancien conseil qui eut agi ainsi.**

Voilà, in fine, la seule vérité que la Vigie proclame dans cet article, le reste n'est que de l'hypocrisie administrative ayant pour but de cacher la ruine que l'on veut entasser sur la tête d'un travailleur qui a tous les déboires. Car on sait que M. Thélot est un travailleur infatigable et qu'il est très entrepreneur, ayant peut-être trop confiance en lui-même: voilà le seul reproche si c'en est un.

Pour combler le déficit que la diminution d'armement faisait subir à son bel établissement de forge et de fonderie, M. Thélot a voulu y remédier en prenant l'entreprise de la lumière électrique, malgré les conseils de ses amis.

Cette industrie n'avait jamais bien fonctionné, tout était à transformer, depuis la cheminée jusqu'aux lampes à arc, sans parler des améliorations au matériel-moteur proprement dit.

Malgré toutes ces grosses mises dehors jointes à une dépense excessive et ruineuse de combustible, M. Thélot a eu quelques manquements d'éclairage résultant de l'inconvénient d'une ligne aérienne simple au lieu d'être double,



ayant un défaut à un endroit sur son parcours, le fait subir aux autres lampes se trouvant au delà de cette interruption du courant électrique.

A la suite de l'hiver, ces inconvenients sont fréquents, les lignes aériennes étant exposées à une rupture presque journalière par la pesanteur de givre et de verglas qui y adhèrent.

Comme encouragement à une industrie nouvelle dont les bienfaits sont appréciables, il y avait lieu de fermer les yeux, tout en poussant l'entrepreneur à profiter de la belle saison pour remédier à ces différents inconvenients.

Au lieu de cette tolérance concilia-trice envers un pauvre diable qui se ruine dans une entreprise momentanément mauvaise, on lui fait un procès pour lui contester la possession des poteaux qui soutiennent la ligne aérienne, comme si celle-ci pouvait se soutenir d'elle-même.

Envers et contre toutes ces difficultés, la ville a été éclairée, mais par suite de ses finances obérées elle n'a pu payer son entrepreneur envers lequel elle est débitrice d'une somme d'environ 13,000 francs, qu'elle paiera Dieu sait quand.

Avec ces 13.000 francs, M. Thelot aurait pu faire bien des améliorations susceptibles de faire disparaître les imperfections qui lui sont reprochées. Equitablement ne convenait-il pas de lui tenir compte du préjudice à lui causé par ce non-paiement.

Au lieu de cela, on lui impose une retenue de 1.500 francs, et voilà la preuve d'une grande modération, d'un remarquable esprit de justice en tenant en considération la situation intéressante et les frais considérables en ne payant pas et en lui imposant 1,500 francs de retenue.

Quelle logique peut-on tirer d'un semblable imbroglio de constate avec la situation précaire que l'on fait à l'entrepreneur: on ne le paie pas et comme, à titre de compensation de ce retard, on lui impose une retenue de 1,500 francs qu'il se voit obligé de subir sous la menace d'une résiliation de contrat.

Ces procédés sont tous les mêmes et découlent de la même source: M. Légasse obtient de M. Angoulvant la pose de quatre lampes pour éclairer les abords de son habitation. Voilà une gracieuseté qui n'a pas couté cher à M. Angoulvant puisque ce sont les contribuables qui la paient.

En échange de cette faveur, M. Légasse s'est constitué dénonciateur, et, avant de partir, il a écrit à l'administration de faire une retenue à l'entrepreneur pour mauvais éclairage dans le sud du Barachois. Et l'administration de M. Angoulvant a eu la pusillanimité et la honte d'obtempérer à cette injonction et de faire la retenue.

Voilà les hauts faits dont on se vante envers un pauvre ouvrier qui a le malheur d'avoir des amis qui ont eu pitié de lui et qui ne sont cepenlant pour rien dans son entreprise malheureuse.

Que l'on ne vienne donc pas, abusant de l'ignorance des gens, désigner des mauvaises actions en bienfaits: jamais un partisan des Légasse n'a su rendre un service sans se ménager la part du lion et sans mettre son obligé à sa merci.

## VÉRITÉ VRAIE et Vérité de La Palice

« La Gribouillite est une maladie éminemment contagieuse » dit petite Vigie; jamais, peut-être, vérité aussi vraie n'était sortie des presses Légasse, jamais non plus confession aussi sincère n'avait été faite par les co-redacteurs de M. L. Légasse à la Vigie.

Toute la cour de l'empereur est dans la désolation!

Sa maison militaire depuis le commandant jusqu'au dernier capitaine.

Sa maison civile depuis son bras droit jusqu'au dernier servant de gauche.

Ses courtisans depuis le plus grand jusqu'au plus petit.

Sa valetaille depuis le maître des cérémonies jusqu'à la dernière casserole.

Sa meute et son chenil depuis la clef de meute jusqu'au dernier roquet, tous avouent que la Gribouillite existe, que non seulement le Maître en est atteint mais que plusieurs d'entre eux sont déjà et depuis longtemps contaminés.

Que le spécialiste consulté par la Vigie a raison! Oui la Gribouillite dessèche tout, même les feuilles . . . de chou. Celle de M. Légasse s'en ressent, quelle décadence après la grandeur, quelle décrépitude! Car l'ancie Vigie (La grande alors, celle d'antan) avait encore certains airs, elle jouait à la grande dame, c'était au moins une demi-mon-daine, ses rédacteurs osaient . . . quelquefois signer leurs articles, ils pouvaient faire au Réveil le reproche d'être une feuille anonyme quand eux étaient en premier page et en gros caractères « la Vigie n'accepte pas d'articles anonymes. »

Puis un beau jour après une déclaration de principes, où le Maître reniait les idées de catholiques pratiquants de Saint-Pierre, la Vigie disparut.

Daucuns, bien informés, disent que le maître après ce reniement fut longtemps en proie à un grand désespoir, il alla à Paris, fit penitence, donna même vingt sous pour les pauvres d'une paroisse parisienne et résolut, à l'approche des élections, de se faire une virginité catholique polluée naguère par ses accointances socialistes. Et la Vigie reparut! mais hélas! quel désanchantement, quel facheux réveil, la Vigie n'était plus que l'ombre d'elle-même;

au journal grand format avec ses suppléments illustrés, ses feuillets, ses chroniques parisiennes, ses articles signés de noms connus, de personnalités marquantes succédait une toute petite feuille anonyme format Echo de Saint-Pierre, de délicieuse mémoire, où, le maître seul dans ses accès de Gribouillite, osait encore signer son nom, mais les autres où était-on allé les recruter, où avaient-ils contracté la maladie terrible? Peu importe. Il suffit de lire leur prose et de constater la belle tenue littéraire de l'organe transformé pour se rendre compte que le mal existe. Que penser par exemple d'un écrivain qui ose laisser tomber sur le papier une phrase comme celle-ci que nous relevons entre tant d'autres: « Pour sur aurait dit un étranger, qui n'aurait pas été d'ici . . . . »

N'est-ce pas que c'est charmant: « cet étranger qui n'aurait pas été d'ici » monsieur La Palice n'est pas mort ou tout au moins madame La Palice vit encore, à moins que ce soit Calino ou Jocrisse. Mais peu importe le nom de l'auteur, quel qu'il soit il est bien à plaindre. Il est presque aussi malade que le Maître.

La Gribouillite est contagieuse . . . éminemment clame un des plus contaminés. Gare à la maisonnée, ils y passeront tous!

Un des Falco

## LE CONTRAT POSTAL

Dans son discours de remise de ses fonctions de gouverneur, M. Angoulvant a osé dire: le contrat postal qui ne pouvait faire l'objet d'une résiliation a été amélioré; au vapeur hors d'âge, de confort nul, de marche lente, a été substitué un navire neuf de construction française, de vitesse plus forte, d'aménagement moderne.

Que d'expressions dépréciatives pour ce malheureux Pro Patria, mais en revanche que de qualificatifs sonores entassés les uns sur les autres pour couvrir de fleurs la faute la plus lourde et la plus impardonnable, financièrement parlant, de l'administration de M. Angoulvant.

Comment se fait-il donc que M. l'inspecteur Arnaud avait prescrit la résiliation de ce contrat trop onéreux pour une colonie ne pouvant même plus faire face à ses dépenses de personnel administratif, sans recourir à des emprunts irréguliers à la caisse de Réserve.

Cette occasion de résilier ne s'est-elle pas présentée lors du naufrage du Pro-Patria quand son armateur ne trouvait pas de vapeur similaire pour le remplacer.

Pourquoi s'être montré si conciliant quand les textes contractuels étaient si formels. En ces circonstances, comme M. Jullien, M. Angoulvant malgré toute sa jactance et ses belles théories est passé une fois de plus sous les fourches caudines légassières.

Et aujourd'hui, pour se tresser des couronnes sur un acte reprochable, M. Angoulvant fait bon marché du Pro-Patria, comme s'il était capable d'apprécier le nouveau bateau et de déprécier l'ancien quand il vient dire qu'il était hors d'âge, de confort nul et de marche lente. Est-ce M. Angoulvant qui a constaté tous ces défauts maritimes, lui qui n'était ni marin ni soldat, et qui de plus n'avait jamais connu le Pro-Patria.

Et comment se fait-il donc que le Pro-Patria a fourni ses douze noeuds dans ses traversées ordinaires, tout en ayant une autre apparence que le bateau de prédilection de M. Angoulvant.

Jusqu'ici où sont donc les vitesses réglementaires du « Saint-Pierre-Miquelon », malgré que l'on truque toujours sur ses heures de départ, en les retardant pour raccourcir la traversée. Un de ces jours, nous le verrons arriver avant le télégramme annonçant son départ, cela s'est déjà vu et pour un simple voilier.

Le Pro-Patria filait 12 noeuds, et il n'avait pour subvention que 67,000 fr.; 1. « Saint-Pierre-Miquelon » va-t-il seulement en filer dix pour une subvention de 100,000 francs. Et M. Angoulvant parle de **marche lente** et de **vitesse plus forte**, on voit qu'il était complètement hors de sa sphère d'appréciation, car les expressions dont il se sert ne sont pas riches au point de vue technique.

M. Angoulvant qui passait si facilement outre aux recommandations de résilier le contrat à première occasion, pourquoi n'a-t-il pas profité de l'autorisation qu'il donnait de construire pour exiger une vitesse au moins égale à celle initiale du Pro-Patria ?

Est-ce là un acte de complaisance de sa part ? Que vient-on nous jeter de la poudre aux yeux dans le seul but de cacher des faiblesses.

## ANNONCES & AVIS

### FOOT-BALL

Deux camps de Foot-Ball ont pris leurs ébats dimanche dernier et jeudi, jour de l'Ascension.

Quand le temps le permet, les match ont lieu, le dimanche après-midi, sur le terrain clos de M. Nicolas.

### A LOUER

#### UNE MAISON

avec jardins et dépendances

S'adresser à M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> O. COUDRAY

### AVIS

Le soussigné informe le public qu'il a à vendre :

Vins fins d'Espagne en gros : Madère, Malaga, Sherry, Porto, Moscatel, Mauzanilla. En caisses de 12 bouteilles et en barils de 16 à 164 litres.

Champagne Benoit fils.

E. BENATRE

### AVIS

M. G. Jaquet, agent de la Société française du Gramophone, a à vendre des appareils de 45 à 300 francs, munis d'un nouveau diaphragme et d'un nouveau bras acoustique; ainsi que des disques de 3 fr. 50 à 26 fr..

On peut se procurer dès maintenant des aiguilles à 1 fr. la boîte de 200.

## A VENDRE

### L'HABITATION J. DUPONT

SITUÉE AU SUD DU BARACHOIS

Comprenant: Maison. — Magasins. — Boutique et toutes les dépendances nécessaires à l'exploitation. — Graves. — Prairies.

Chalands, canots et matériel de sécherie.

Deux voitures, un tombereau  
Un traineau

Ensemble ou séparément

UNE VASTE MAISON EN BRIQUES

SITUÉE RUE NIELLY

Propre au commerce et magasin communiquant, donnant sortie sur la rue Jacques-Cartier, ce dernier anciennement occupé par le bureau central du Téléphone.

### FACILITÉS DE PAIEMENT

### A VENDRE ou A LOUER

présentement

Tout ou partie

### DE L'HABITATION DE M. LE BUF

avec toutes ses dépendances, cales et quais, chalands, canots, etc.

### FERME ET VILLA

Situées Route de l'Anse à Ravenel

Plusieurs propriétés situées en ville, au Cap à l'Aigle etc.

Pour renseignements et pour traiter, s'adresser à la maison Le Buf à Saint-Pierre ou à M<sup>me</sup> Le Buf à Veneuil, près Blois.

Le Gérant, Fernand Mazier.

St-Pierre Miquelon. — Imp. du Réveil.